

20/12/2018

Lancement des appels à projet 2019

Pour favoriser l'expression et le recueil des projets des partenaires, la Caf des Pyrénées Orientales lance plusieurs appels à projet sur ses différents domaines d'intervention :

- Petite enfance.
 - Enfance et Jeunesse.
 - Soutien à la parentalité.
 - Accompagnement social des familles et des jeunes adultes (18-25 ans).
 - Animation de la vie sociale, et promotion des valeurs de la république et de laïcité.
- Ainsi que l'équipement informatique et l'achat de véhicule.

Le dossier de demande est téléchargeable sur le site www.partenaires-caf66.fr rubrique Soutien aux partenaires / Appel à projets.

Il comprend :

- une notice d'information spécifique à chaque thématique,
- les imprimés de demande d'aide (aide à l'investissement et aide au projet).

La demande est à retourner dûment complétée à la Caf des PO avant le :

➔ **1^{ère} session : 1^{er} mars 2019**

Examen par la Caf de l'ensemble des dossiers complets : au plus tard fin juin 2019.

➔ **2^{ème} session : 1er juin 2019** (sous réserve des disponibilités budgétaires après clôture de la 1^{ère} session)

Examen par la Caf de l'ensemble des dossiers complets : à compter de septembre 2019 et avant décembre 2019.

Le Conseil d'administration de la Caf décide des financements accordés dans la limite des disponibilités budgétaires. Par conséquent, des priorisations pourront être effectuées le cas échéant.

⚠ Tout dossier incomplet ne sera pas instruit. Il sera retourné au demandeur pour finalisation

Pour les gestionnaires d'équipements conventionnés avec la Caf, les aides qui pourront être attribuées sont complémentaires aux prestations de service et au contrat enfance et jeunesse.

Cas particuliers

1. Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) font l'objet d'un appel à projet spécifique qui sera lancé en juin 2019.
2. Si vous avez déjà déposé un dossier dans le cadre du contrat de ville ou de l'opération ville vie vacances (OVVV), vous n'avez pas besoin de remplir un nouveau dossier, votre demande nous sera transférée par les équipes chargées de l'animation de ces dispositifs.
3. Les services de médiation familiale et les espaces de rencontre ne sont pas concernés par ces appels à projet.

Pour toute précision, vous pouvez contacter votre conseiller Caf en envoyant un message à l'adresse suivante : aides-partenaires-caf66@caf.fr

Vous pouvez retrouver toutes les coordonnées sur le site www.partenaires-caf66.fr rubrique Soutien aux partenaires / Appels à projets / Les interlocuteurs chargés de l'accompagnement des projets